



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des besoins de formation

Type de pratique: excellente pratique

Institut: Institut européen d'administration publique (EIPA)

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Évaluation des besoins individuels d'apprentissage
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Ce système peut être considéré comme faisant partie d'une évaluation des besoins individuels en matière d'apprentissage.</p> <p>Dès qu'un sujet donné est réputé correspondre à un besoin général de formation et qu'un programme de formation a été conçu pour répondre à ce besoin, les inscriptions au programme sont ouvertes. Deux à quatre semaines avant le début de la formation, les participants inscrits sont invités à remplir un <i>questionnaire personnalisé</i>, et ce dans un double objectif:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ évaluer le niveau actuel de connaissances et d'expérience des participants sur le sujet;▪ déterminer les questions spécifiques qui les intéressent/concernent. <p>Si le questionnaire précité suscite un retour d'information satisfaisant, cette pratique permettra d'augmenter l'efficacité de la formation de plusieurs manières:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ la formation sera adaptée au niveau moyen de connaissance du sujet qu'ont les participants;▪ le plan de formation initial pourra être remanié afin de répondre à des besoins individuels spécifiques et/ou imprévus;▪ des informations pratiques intéressant immédiatement les

	<p>participants seront données; et</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des réponses personnalisées à des questions posées à l'avance concernant le travail quotidien des participants pourront également être fournies.
<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>Institut européen d'administration publique (<i>European Institute for Public Administration - EIPA</i>) 2, Circuit de la Foire Internationale 1347 Luxembourg Luxembourg Téléphone: + 352 426 230-1 Fax: + 352 426 237 Courriel: info-lux@eipa.eu Site internet: http://www.eipa.nl/en/antenna/Luxembourg</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Même si chaque institution de formation des magistrats dans l'Union européenne a mis en œuvre son propre système d'évaluation des besoins de formation, certaines idées particulièrement intéressantes ont été recueillies dans le cadre de la présente étude.</p> <p>L'EIPA fait valoir que cette méthode représente aussi un bon exemple du lien qui existe entre l'évaluation des besoins de formation et l'évaluation de la formation, dans la mesure où elle est associée à une évaluation à moyen terme des effets de la formation réalisée à l'aide d'un outil d'enquête en ligne ou d'entretiens téléphoniques directs. À l'heure actuelle, l'EIPA envisage la possibilité de mettre ces questionnaires à disposition sous la forme d'enquêtes en ligne.</p> <p>Cette méthode peut être considérée comme une EXCELLENTE PRATIQUE.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)